

**TARIFICATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (DÉLIBÉRATION DU 17 JUIN 2025)**

 Le portail famille est accessible depuis ce lien : <https://www.villerest.millibase.net>

Vue la délibération N° 2025.06/04 portant tarification sociale au restaurant scolaire et convention avec l'Etat sur la période triennale allant du 14 juin 2024 au 14 juin 2027. Cette convention est soumise à la disponibilité des crédits en loi de finances annuelles. L'Etat se donne donc le droit de se retirer pour donner suite à une redéfinition des critères d'éligibilité.

**RAPPEL DES HORAIRES DES TEMPS PÉRISCOLAIRES :**

Les accueils périscolaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Tarification
<b>Périscolaire du matin</b> 07h00 - 08h20	X	X		X	X	PAYANT
<b>Périscolaire du midi</b> 11h45 - 12h30 sans repas	X	X		X	X	PAYANT
<b>Pause méridienne</b> 11h45 - 13h45 repas inclus	X	X		X	X	PAYANT
<b>Périscolaire du midi</b> 13h20 - 13h35 sans repas	X	X		X	X	GRATUIT
<b>Périscolaire du soir</b> 16h30 - 18h30	X	X		X	X	PAYANT

**TARIFS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (SAUF PAUSE MÉRIDienne DE 11H45 À 13H45) :**

Quotient familial	Tarif du périscolaire à chaque utilisation	Tarif en cas de non-réservation
<b>Inférieur ou égal à 900</b>	0.20 €	1.20 €
<b>901 à 1 250</b>	0.30 €	1.30 €
<b>1 251 à 1 600</b>	0.40 €	1.40 €
<b>Supérieur à 1 600</b>	0.50 €	1.50 €
<b>Tarif non-Villerestois</b> sauf enfant fréquentant les classe ULIS	1 €	2 €

## **TARIFS DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE (11h45 - 13h35) :**


<b>Quotient familial</b>	<b>Repas (1)</b>	<b>Périscolaire (11h45 - 12h30) obligatoire (2)</b>	<b>Pause méridienne complète (1+2)</b>	<b>Majoration du repas non réservé à temps / non pris pour absence injustifiée</b>	<b>Repas si enfant avec un PAI (panier repas)</b>
<b>Inférieur ou égal à 900</b>	0.80 €	0.20 €	1 €	2.80 €	0.20 €
<b>901 à 1 250</b>	2.70 €	0.30 €	3 €	4.70 €	0.30 €
<b>1 251 à 1 600</b>	3.60 €	0.40 €	4 €	5.60 €	0.40 €
<b>Supérieur à 1 600</b>	4 €	0.50 €	4.50 €	6 €	0.50 €
<b>Tarif non- Villerestois sauf enfant fréquentant les classe ULIS</b>	5 €	1 €	6 €	7 €	1 €

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le portail famille ([www.millibase.net](http://www.millibase.net)). Une adresse électronique valide est obligatoire pour accéder au service.

Les réservations et annulations de repas sont possible :

- Pour les mardis, jeudis et vendredis : la veille avant 09h00
- Pour les lundis : le vendredi avant 09h00

**Seule une inscription finalisée et payée est considérée comme validée et enregistrée. Toute inscription non réglée ne pourra être prise en compte.**

** Un tarif famille nombreuse à partir du 3ème enfant inscrit au restaurant scolaire est appliqué. Le tarif appliqué est celui de deux tranches inférieures.**

Dans le cas des gardes alternées, la domiciliation d'un seul représentant légal de l'enfant à Villerest est suffisante pour appliquer le tarif villerestois.